

RAPPORT N° 05/6-09
au Conseil Municipal

OBJET

CHEMIN GENERAL DE GAULLE AU BRULE
AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA VOIE

APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007

Le Département a alloué à Saint-Denis une enveloppe globale triennale de 7 268 352,00 € au titre du Contrat d'Aide aux Communes pour les années 2005 à 2007. Dans ce cadre, la Commune a la possibilité de financer des projets qui répondent à certains critères et qui rentrent dans certains domaines comme celui d'aménagement de la voirie communale.

La Commune souhaite engager des travaux d'aménagement et de sécurisation du Chemin Général de Gaulle au Brûlé, et se propose de financer l'opération au titre du CAC.

Le Chemin Général de Gaulle, dans sa partie comprise entre le Cimetière du Brûlé et le Pont sur la Ravine Bras Cresson, construit à flanc de colline, présente le désavantage d'avoir une largeur de bande de roulement très réduite (moins de 3 m) et l'affaissement de sa partie en aval dû au trafic des poids lourds (CINOR, engins de levage). L'objectif est d'élargir l'emprise de la voie (6 m environ) et de l'aménager.

Plan de financement prévisionnel

- Estimation totale du projet		250 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	212 500,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	37 500,00 € HT

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le projet, ainsi que le plan de financement correspondant,
- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
1^{ER} ADJOINT



Des MOREL

DELIBERATION N° 05/6-09
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 septembre 2005

OBJET

**CHEMIN GENERAL DE GAULLE AU BRULE
AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA VOIE**

APPROBATION DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

**AUTORISATION DE SOLLICITER UNE SUBVENTION DU DEPARTEMENT
AU TITRE DU CONTRAT D'AIDE AUX COMMUNES 2005/ 2007**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/6-09 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet d'aménagement et de sécurisation du Chemin Général de Gaulle au Brûlé.

ARTICLE 2

Approuve le plan de financement correspondant.

- Estimation totale du projet		250 000,00 € HT
. Participation du Département	(85 %)	212 500,00 € HT
. Part de la Commune	(15 %)	37 500,00 € HT

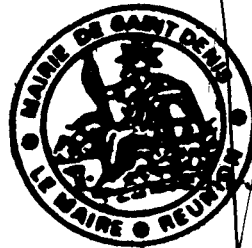
DELIBERATION N° 05/6-09

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention auprès du Département au titre du Contrat d'Aide aux Commune 2005/ 2007.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 SEP. 2005

**POUR LE DEPUTE-MAIRE ABSENT
LE 1^{ER} ADJOINT**



Jacques MOREL